

Spectacle

Culture Et Communication

*Coupes budgétaires, fermetures, annulations,
déprogrammations arbitraires...*

TOUS ENSEMBLE

CONTRE LE SACCAGE

DE LA CULTURE

ET DE L'EMPLOI !

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès... des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

« LA RETRAITE, IL N'EST JAMAIS TROP TÔT POUR FAIRE LE POINT SUR SA SITUATION. »

Dès 45 ans, Audiens vous propose de rencontrer un conseiller pour un entretien information retraite, gratuitement. Il vous suffit de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Tél : 0 800 885 604

e-mail :

infoactifs@audiens.org

www.audiens.org

Adresse Audiens

74 rue Jean Bleuzen

92170 Vanves

NB : l'entretien peut s'effectuer dans nos locaux à Vanves ou par téléphone.

SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

CONGÉS PAYÉS

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



AUDIENS	2
Edito	3
Avignon	4 - 5
Audiovisuel	6 - 8
Concertation	9
Culture	10 - 11
Retraite	12
Cinéma	13
Social	14 - 15
CFPTS	15
51ème Congrès Confédéral	16
International	17
Macif	17
Comités d'entreprises	18
CIFAP	19
Brèves	19 - 20

Spectacle

Administration, Rédaction, Publicité

14116, rue des Lilas - 75019 Paris
 Tél. 01 48 03 67 60 - Fax 01 42 40 90 20
 E-mail : cgt@spectacle@fnsac-cgt.com
 Web : www.fnsac-cgt.com

Commission paritaire 1016S06840
 N° ISSN : 1290-2535

Directeur de publication
 Denis GRAVOUIL
 Rédacteur en Chef
 Jean VOIRIN

Maquettes, photocomposition
 Caroline Magnit

Impression P.R.O.F.
 1, passage des acacias
 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Fondé en 1952 par Charles Chézeau

Tarif du journal
 Vente au numéro 3 €
 Abonnement public 1 an : 15 €

Crédits photos :
 La Cgt Spectacle et ses syndicats.



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

Stoppons le saccage de la culture et des emplois !

Tout au long de l'année 2014, nous n'avons cessé de rappeler que nous nous battons autant pour l'emploi que pour les droits sociaux. Nos luttes pour les droits des salariés intermittents du spectacle par exemple n'ont de sens que si ceux-ci, artistes comme techniciens, ont du travail durablement et si on ne casse pas l'emploi permanent à tour de bras ! Les professionnels de nos secteurs d'activité veulent vivre de leur métier. Ce sont bien souvent eux qui défendent la haute qualité de leur travail, la valeur du service public, le service au public, quand les « décideurs » ne pensent souvent qu'en termes de logique comptable à court terme.

Alors que le conflit à Radio France n'est que suspendu et que quasiment aucune des revendications n'a été à ce jour entendue, alors qu'une nouvelle direction vient d'être nommée à France Télévisions et alors que nous entrons dans la saison des Festivals, il est clair que les effets des annonces de la « stabilisation » du budget du ministère de la Culture n'ont pas fait long feu. Au niveau national, les sociétés de l'audiovisuel public sont soumises à des cures d'austérité successives pendant que certains de leurs dirigeants abusent de leur fonction. Il en est de même pour les opérateurs publics, tel l'Opéra National de Paris, qui doivent rechercher des recettes « commerciales » pour compenser les baisses de crédits. Au surplus, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales se fait sentir au fur et à mesure des renouvellements des exécutifs : après la vague droitière et extrême droitière des municipales et les coupes drastiques dans les subventions, voici venu le temps de l'après-élection départementale et les nouvelles baisses des crédits alloués par les municipalités pour la Culture. En attendant le troisième tour après les régionales...

Il y a un an, la saison de festivals a été marquée par un fort mouvement de protestation, avec plusieurs mouvements de grèves et de grandes manifestations, à Paris, en Avignon, à Chalons, à Aurillac et dans de nombreuses autres villes en France. Un professionnel qui fait grève, dans un festival ou une entreprise, le fait pour défendre son travail et rappeler que sans son travail le spectacle vivant ou enregistré, n'existe pas. A contrario, l'avalanche de fermetures de lieux, d'espaces, d'activités, en cours est une catastrophe pour celles et ceux qui travaillent comme pour le public. Mais le mouvement de 2014 montre aussi que l'on peut infléchir cette politique mortifère : une autre négociation est possible pour le régime spécifique d'assurance chômage des intermittents. Il montre que les droits sociaux peuvent être améliorés pour un juste accès de toutes et tous ! La rentrée et l'automne devront nous permettre de peser sur les prochains choix budgétaires au niveau national comme aux niveaux local et territorial. Et il nous faudra aussi peser sur le contenu de la future loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » (LCAP). Dans l'audiovisuel public, les orchestres, les festivals, dans tous nos secteurs d'activité, en lien avec tous les autres secteurs en lutte, construisons les rapports de force pour préserver l'emploi, notre travail et pour conquérir de nouveaux droits.

Denis Gravoil.

Présence syndicale et initiatives au festival d'Avignon...

Comme chaque année, la **fédération Cgt Spectacle et ses syndicats (Sfa, Snam, Synptac)** seront présents sur le Festival d'Avignon.

Les artistes, techniciens, personnels administratifs et d'accueil pourront venir se renseigner sur leurs droits, lors de la permanence, organisée du 8 au 18 juillet, de 10h à 18h à la **Maison Professionnelle, au cloître Saint Louis.**

Le 14 juillet à 14h30 au cloître Saint Louis, un débat réunissant la Cgt Spectacle, Audiens et l'Afdas aura lieu pour aborder les questions suivantes : « Un an après : bilan et prospective sur les droits sociaux des salariés intermittents du spectacle. De la réforme de la formation professionnelle continue à l'amélioration du contrat prévoyance des intermittents du spectacle vivant et enregistré, des questions relatives à l'emploi aux négociations qui font suite à la mission de concertation sur l'intermittence : l'actualité et les perspectives sont riches ». D'où la nécessité d'un débat sur la protection sociale des salariés intermittents et de la préservation de leurs droits.

Du 11 au 18 juillet, la Cgt Spectacle sera également présente à l'occasion des débats et ateliers organisés pendant la « semaine professionnelle », et plus particulièrement :

Le mercredi 15 juillet à 11h dans la cour du Cloître Saint Louis :

« Emploi et formation professionnelle des artistes et techniciens : les clés pour évoluer ». Quels sont les sujets d'actualité



concernant l'emploi des artistes et des techniciens ? Le régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle : quelles perspectives ? Comment le spectacle vivant est-il impacté par les évolutions du dispositif de la formation professionnelle ? Quelle stratégie de formation peut-on développer pour nourrir et valoriser un parcours personnel et professionnel ? Avec la participation de l'Afdas, d'Audiens, de la Cgt Spectacle, du Sndtp, du Syndeac...

Le vendredi 17 juillet à 11h dans la cour du Cloître Saint Louis :

« Politiques publiques et aménagement du territoire : et après la réforme ? » Villes, métropoles, intercommunalités, départements, régions... Quels sont les nouveaux espaces de projet pour le spectacle vivant ? Comment le développement de ces projets est-il encore possible en temps de tensions budgétaires ? Après la réforme territoriale, qui pilotera le développement culturel ? Avec la participation de la Cgt Spectacle, du Syndeac, du Snspp...

Enfin, le dimanche 12 juillet à 11h :

à l'occasion des 120 ans de la Cgt, un débat aura lieu à la maison Jean Vilar ayant pour thème « Le Temps de l'émancipation populaire ? Des origines aux combats d'aujourd'hui ». Cette rencontre

aura lieu en présence de Philippe Martinez, secrétaire général de la Cgt.

LA MAISON PROFESSIONNELLE EVOLUE...

Pour la 4^{ème} année consécutive, les organisations professionnelles, les organismes sociaux, les sociétés de perception de droits, les centres ressources*... mutualisent un espace de rencontre et de débats, afin de permettre aux différents professionnels présents sur le festival de se renseigner sur leurs droits.

Cette année, la maison professionnelle accueille 3 nouveaux adhérents, et organisera une « semaine professionnelle », du 11 au 18 juillet, qui sera rythmée par des débats imaginés avec « La Scène ».

*CGT Spectacle, Adami, Association de Soutien au Théâtre Privé, Audiens, Afdas, Centre National de la Danse, Centre National du Théâtre, Centre National des Variétés, CMB, Congés Spectacles, F3C-CFDT, FASAP-FO, FNAS, Prodiss, Relais Culture Europe, SNSP, SNES, SNDTP, SYNDEAC, UFISC...

Lors du festival, vous pourrez joindre :

- Angeline Barth, pour la Fédération Nationale des syndicats du Spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle Cgt - 06.45.27.02.37, a.barth@fnsac-cgt.com ;
- Denys Fouqueray, pour le Syndicat Français des Artistes Interprètes (Sfa-Cgt

- comédiens, danseurs, chanteurs, marionnettistes, circassiens) – 06.88.11.65.37, d.fouqueray@sfa-cgt.fr ;
- Marc Slyper, pour l'union syndicale des syndicats d'artistes musiciens (Snam-Cgt – 06.07.59.35.69, m.slyper@wanadoo.fr) ;

- Rémi Vander Heym, pour le Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles (Synptac-Cgt - personnels techniques, administratifs et d'accueil – 06.31.27.12.47, rvanderheyem@synptac-cgt.com).



LES JOURNEES D'ETUDE EN AVIGNON...

Dans le cadre de la formation des élus, le Fonds nationale des activités sociales (FNAS) propose aux délégués du personnel des entreprises appliquant la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) 4 journées

d'étude afin de leur permettre de consolider leurs connaissances pour la défense des droits des salariés. Cette année ces journées d'études auront lieu du 20 au 23 juillet au Moulin de Vernègues à environ une 1/2 heure de la Cité des Papes. Le programme de ces journées aura pour thème « Après les droits sociaux, les plans sociaux ? ». Il sera traité dans ce cadre des questions suivantes :

quels moyens pour les élus, quels recours pour contrer des plans qui n'ont rien de sociaux ? Obligations légales de l'employeur, de l'interpellation de l'Inspection du travail aux prud'hommes.



Bon de commande de la 13^{ème} édition du « Guide pratique 2014 des droits des salariés du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel »

Je désire recevoir 1 exemplaire du guide, Au prix unitaire de 15 €.

Frais de port : 1 ex. = 3,51 €

Ci-joint un chèque de :

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession :

A renvoyer à la FNSAC-CGT
14/16, rue des Lilas – 75019 Paris



francetélévisions

Les priorités de la Cgt ...

Suite à la désignation de Delphine Ernotte comme PDG de France Télévisions, la Cgt – le Snt-Cgt et le Snj-Cgt – a déclaré qu'« au terme d'un processus de désignation pour le moins opaque, le CSA a fini par choisir Delphine Ernotte, directrice exécutive d'Orange France, comme PDG de France Télévisions pour les 5 ans à venir. La Cgt prend acte de la décision du CSA, salue la nomination d'une femme à un poste aussi emblématique et attend désormais la diffusion du projet stratégique de Mme Ernotte pour France Télévisions ainsi que la composition de l'équipe qui l'entourera, en particulier sur les contenus compte tenu de son expérience plutôt « gestionnaire ». Bien évidemment nous n'ignorons pas d'où vient Mme Ernotte et avons tous en tête le coût humain des restructurations successives à France Télécom/Orange et les choix managériaux qui y étaient liés (le plan Next). C'est donc tout naturellement sur l'enjeu du social que nous placerons d'abord l'accent. France Télévisions va mal, les plans d'économie drastiques ont durement touché son corps social depuis la réforme Sarkozy. Nous n'attendons pas de nouveaux cost-killers qui viendraient pour « dégraisser le mammoth » et mettre en musique un énième plan d'économies. L'entreprise a besoin d'un véritable projet de développement pour jouer pleinement son rôle de service public dans un monde en plein bouleversement, où le sens se délite et le lien social se distend. Dans l'attente de pouvoir prendre connaissance du projet de Mme Ernotte, la Cgt, premier syndicat de France télévisions, tient à rappeler quelques-unes de ses propres priorités pour le prochain quinquennat.

La reconstruction du modèle économique de France Télévisions gravement déstabilisé par la réforme Sarkozy et aggravé par F. Hollande après 2012. Cela passe par

une réforme dynamique de la redevance, le retour de la publicité après 20H, le développement de ressources commer-

ciales additionnelles, à l'instar de la BBC. Il faut revoir le régime de détention des droits des programmes que FTV finance à

Delphine Ernotte : une femme à la tête de France Télévisions

Delphine Ernotte Cunci (notre photo) a été nommée le 23 avril dernier Présidente de France Télévisions par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) pour une durée de 5 ans. Elle succèdera à compter du 22 août 2015 à Rémi Pflimlin qui occupait ce poste depuis août 2010. Agée de 48 ans et diplômée de l'Ecole Centrale de Paris, Delphine Ernotte a fait toute sa carrière chez Orange (ex- France Télécom) où elle était depuis novembre 2011, directrice exécutive en charge d'Orange France. Elle entre à France Télécom en 1989 comme analyste financier puis comme ingénieur économiste au sein du secteur recherche et développement, avant de rejoindre en 2000 la division distribution du groupe comme directrice des boutiques de Paris et directrice générale de la filiale SDR. En 2004, elle est nommée directrice régionale, Centre Val de Loire, avant de prendre en juillet 2006 la direction de la communication commerciale et du sponsoring France. En mai 2008, elle est nommée directrice commerciale France puis en juillet 2009, elle prend les fonctions de directrice grand public France. Femme de réseaux, elle faisait partie de l'exécutif de France Télécom de 2006 à 2008 lors du plan de 22 000 suppressions d'emplois qui s'était accompagné d'une vague de suicides. Delphine Ernotte est par ailleurs, administratrice de Suez Environnement, de l'Ecole Centrale de Paris et du Cent Quatre. Dès le lendemain de sa nomination, le CSA a rendu public le projet stratégique de la nouvelle présidente de France Télévisions. Ce projet nommé « Audace 2020 » est articulé autour des trois priorités suivantes : le management de l'entreprise, la politique d'offre des programmes et le rôle de la télévision publique. On notera les orientations de la nouvelle présidente concernant les trois leviers pour éviter tout départ contraint : non remplacement des départs, politique de mobilité et de formation et modération salariale. Parmi les idées nouvelles : un « Netflix » pour les enfants, un pacte avec les producteurs être des champions à l'international dans les cinq ans et la création d'une chaîne publique d'information qu'elle veut mener avec France Médias Monde, Radio France ou l'INA, d'ici septembre 2016. Pour Olivier Schrameck, le Président du CSA « la future Présidente a fait la preuve de sa capacité à gérer une grande organisation en la transformant avec respect pour les salariés. (sic)»

hauteur de 400 M€ par an, donner à France Télévisions la capacité à constituer des catalogues, à diversifier ses contenus, à les monétiser. Le recours prioritaire à nos moyens de fabrication internes et la valorisation de notre outil de production, la suppression des seuils de production dépendante, l'internalisation des émissions des antennes du groupe, pour le flux comme pour le stock, avec par exemple le développement de séries longues susceptibles de concurrencer les productions américaines et de satisfaire les jeunes publics font aussi partie de nos priorités. Le rapprochement entre le numérique et des antennes jusqu'à son intégration complète. La mise en œuvre d'une Gpec et d'un plan de formation massif des personnels pour réussir cette appropriation du numérique par toute l'entreprise. La réflexion sur le lancement d'une plate-forme publique sur le Web en liaison avec les autres grands opérateurs du service public. La création d'un secteur recherche et développement de France télévisions, tant pour les contenus que pour les formats ou la technique. L'arrêt de la fusion des rédactions natio-

nales et d'Info 2015, le maintien des journaux de proximité, une réflexion sur une chaîne d'info en continu hertzienne en liaison avec les autres opérateurs publics. Un plan de relance pour les régions et les Outremer. La prise en compte de la réforme territoriale pour de nouveaux programmes complétant l'actuelle couverture de proximité. La perspective de chaînes régionales de plein exercice sur le nouveau découpage avec le projet d'une chaîne pour le Grand Paris. Le passage à de véritables chaînes de plein exercice en Outremer avec production fabrication des programmes en interne en télévision, en radio et pour le numérique.

Le renforcement du bouquet public. Le développement de la production en interne dans les stations comme à Malakoff pour alimenter France Ô, la chaîne des outremer et des jeunes adultes. Le recentrage de France 4 sur l'enfance 24H sur 24. Une réflexion sur une chaîne du patrimoine en liaison avec l'INA et ses trésors d'archives. La restauration d'un climat social respectueux des interlocu-

teurs avec la mise en place d'une vraie régulation sociale, un traitement équitable entre pouvoir managérial et contre-pouvoir syndical ainsi que le recommande le rapport Vacquin. La négociation d'un accord sur l'emploi, la précarité et la prise en compte de la pénibilité. L'évolution des métiers dans le cadre d'un projet de développement, en particulier sur le numérique...

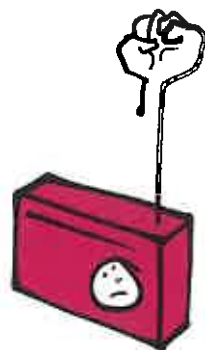
La Cgt en tête au siège de France Télévisions.

Faute de quorum au 1er tour des élections professionnelles au siège de FTV, un second tour aura lieu le 6 juillet prochain. Voici les résultats du 1er tour au comité d'entreprise.

Cgt : 28,09 % ; Cfdt : 22,12 % ;
 Fo : 17,98 % ; Cgc : 17,19 % ;
 Snj : 11,04 % et Cftc : 2,24 %.

Radio France :

l'intersyndicale tire la sonnette d'alarme.



EN COLÈRE

Le 18 mai dernier, l'intersyndicale de Radio France (Cgt, Cfdt, Fo, Sud et Unsa) s'est adressée à Fleur Pellerin pour lui faire part « de son inquiétude quant au comportement de la direction de

Radio France dans le cadre de la médiation pour laquelle vous avez missionné Dominique Jean Chertier. En effet, la Direction refuse de répondre au fond sur toutes les questions relatives aux orientations stratégiques et à leurs conséquences sociales. De même, elle ne communique aucun document sur ce même thème, au prétexte qu'elle ne connaît pas ces conséquences et qu'elle n'a pas cherché à les évaluer. Pour autant la direction persiste dans une politique destinée à un affichage à l'extérieur de l'entreprise, en acceptant le 12 mai 2015 un point à l'ordre du jour du CCE extraordinaire du 20 mai, point intitulé : Information sur les orientations stratégiques de Radio France et sur leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'é-

volution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages. Après 28 jours de grève, cette attitude dilatoire est pour les salarié-es génératrice de stress, de colère, et met en péril le processus de la médiation. Rappelons que le PDG Mathieu Gallet a signé la lettre du médiateur qui précise dans son préambule l'importance du respect d'une méthode de dialogue social prenant appui sur des diagnostics partagés. Notre demande s'inscrit dans les termes de votre lettre de mission du 9 avril 2015 préconisant un dialogue social effectif et respectueux sur le projet stratégique de Radio France, permettant notamment un partage du diagnostic et un travail sur la méthode ».

L. Vallet

nouveau président de l'Ina...



Laurent Vallet qui occupait depuis mai 2002 le poste de directeur de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles a été nommé à la présidence de l'Institut national de l'audiovisuel (Ina) lors du Conseil des ministres du 20 mai dernier. Il succède à Agnès Saal qui avait dû présenter sa démission à Fleur Pellerin le 28 avril dernier, suite aux révélations sur ses frais de taxi.

Le 22 avril dernier, les administrateurs et les représentants des salariés de l'INA avaient reçu un courrier anonyme mettant en cause les dépenses de taxi de la présidente de l'institut. A l'occasion du Conseil d'administration du 23 avril, dont l'ordre du jour portait sur l'approbation des comptes 2014, la représentante de la Cgt avait demandé que « toute la lumière soit faite sur « toute cette affaire ». Le 12 mai, une semaine avant la nomination de Laurent

Vallet à la tête de l'Ina, la Cgt avait estimé qu'il était « insupportable que les salarié-es puissent payer pour les turpitudes de ses anciens patrons, le manque de vigilance des Tutelles plus promptes à juger le coût des personnels que les dépenses inconsidérées et illégitimes des employeurs. Au-delà de ces agissements inqualifiables, des questions demeurent : comment les contrôles ont-ils pu être contournés, comment des organismes d'Etat comme la Cour des Comptes, ont-ils pu ne pas voir ? A quoi servent les Conseils d'administration, alors que les Tutelles ont été directement interpellées sur ces questions par notre élu Cgt, qui avait notamment épinglé les 600 000 de dépenses de Mathieu Gallet pour des frais de signalétique et d'embellissement des locaux ? ... » En outre, la Cgt de l'Ina avait alors précisé qu'elle s'était adressé à la mission Media

Culture du Contrôle général économique et financier dès le 28 avril en indiquant que « l'émotion est très forte dans l'entreprise ; les salarié-es sont à la fois en colère et écœuré-es. Ils se sentent également blessé-es par ces pratiques qui cautionnent tout ce qui peut se dire de malveillant sur nos établissements publics. Ils nous font part de leurs inquiétudes quant à d'éventuelles répercussions sur l'Ina. Nous partageons ces sentiments et ces inquiétudes. Nous avons dès le Conseil d'administration demandé que toute la lumière soit faite sur la réalité de ce que dénonçait ce dossier anonyme, méthode que nous réproprons. Nous avons demandé une enquête indépendante. Le Comité d'entreprise s'est doté d'une aide à l'expertise sur les comptes de l'année 2014 lors de sa séance du 21 avril par voie de délibération. Nous pensons néanmoins qu'un travail d'enquête doit être mené par les organes publics dont c'est la mission afin de faire la lumière et également d'aider à la mise en place de contrôle qui, s'ils ne doivent pas empêcher l'entreprise de travailler et d'être réactive par une lourdeur inappropriée, doivent être efficaces jusqu'au plus haut niveau de l'entreprise. ... La presse se fait l'écho de la mise en place d'une enquête qui serait dévolue à vos services. Nous souhaitons en avoir confirmation. »

Ina : net recul de la Cgt ...

Avec 36,20 % des suffrages, la Cgt a début juin perdu le secrétariat du Comité d'entreprise et la majorité des élu/es du CE. Elle a obtenu 4 élu/es titulaires sur 11 (1 en collège 1 et 3 en collège 2) et 4 élu/es suppléants sur 11. Aux délégué/es du personnel avec 36,46 % des voix, la Cgt obtient également 4 titulaires et 4 suppléants. Le 5 juin dernier, la Cgt Ina a indiqué que

« les salarié/es de l'Ina ont donc choisi très nettement de donner la majorité à l'alliance Cfdt/Cgc. La participation a été plus importante que lors du dernier scrutin : 70% pour le collège 1 du CE comme des DP, plus de 76% pour le collège 2. La Cgt remercie toutes celles et tous ceux qui lui ont apporté leurs suffrages et lui ont fait confiance pour les représenter et les défendre... Dans

cette situation nouvelle à l'Ina, la Cgt, avec ses élu/es, continuera à vous défendre, à dire ce qu'elle fait et à faire ce qu'elle dit. Elle continuera à participer à l'ensemble des négociations ouvertes dans l'entreprise, sans s'interdire d'en demander d'autres. Elle continuera à défendre avec vous les droits collectifs et individuels des salarié/es et l'Ina que nous voulons. »

“Intermittence” : à l'avant-veille de la conférence sur l'emploi.



Le 3 juin dernier, François Rebsamen le ministre du Travail et Fleur Pellerin ministre de la Culture, ont lancé les discussions sur les conditions de recours à l'intermittence de l'emploi et aux listes de métiers relevant des branches du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel. A cette occasion, les 9 présidents de commissions mixtes de paritaires, représentants du ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, ont été présentés pour ces négociations qui seront coordonnées par Hayet Zeggar, inspectrice générale des affaires sociales. Rappelons que suite à la mission de concertation sur l'intermittence plusieurs chantiers sont lancés, parmi lesquels :

- l'inscription dans la loi des règles spécifiques de l'assurance chômage des artistes et des techniciens du spectacle (annexes 8 et 10). Cette disposition fait l'objet de l'article 20 sur le projet de loi sur le dialogue social qui prévoit un cadrage financier en amont fixé au niveau interprofessionnel – potentiellement dangereux.
- une conférence pour l'emploi à la mi-septembre. Celle-ci est utile car si le bud-

get du ministère de la Culture consacré au spectacle vivant a été « stabilisé », il en est autrement dans les collectivités territoriales, dans l'audiovisuel public et au-delà parmi les opérateurs de l'Etat.

- l'amélioration du service rendu par Pôle Emploi. Un comité d'écoute des intermittents va être mis en place avec une réunion début juillet pour aborder les questions relatives aux contrôles ou encore à l'application du droit d'option issu de l'avenant du 25 mars 2015.

- un meilleur accès à la sécurité sociale, notamment aux congés maternité. Depuis l'abaissement du seuil au 1er février dernier, il n'y a toujours pas eu de nouvelles de la circulaire promise pour clarifier et simplifier l'accès aux droits.

Depuis les conclusions de la concertation sur l'intermittence, on nous rabâche qu'il faut revoir les listes d'emploi relevant du contrat à durée déterminée d'usage dans les différentes conventions collectives. Même si cette question n'est pas taboue,

il est hors de question pour nous de sortir certains métiers techniques tels que « électricien », « coiffeur » ou « maquilleur ».

Dans cette perspective, nous avons fait plusieurs propositions :

- articuler les discussions dans les conventions collectives de branche avec une convention collective interbranches pour définir les règles communes ;
- modifier la loi pour permettre l'action des syndicats en substitution dans la branche et pour requalifier les contrats de travail en appui aux salariés ;
- consolider la représentativité syndicale sur l'ensemble des branches pour mesurer la représentativité réelle des organisations syndicales ;
- aborder les mesures à prendre pour lutter contre l'égalité femme/homme dans nos métiers.

Le mouvement unitaire a permis l'ouverture de ces chantiers, mais la bataille suivante ne fait que commencer !

TEL QUEL !

Le 2 juin dernier, Jean-Claude Mailly le secrétaire général de Force Ouvrière était à Avignon à l'occasion du 18ème congrès de la Fédération des arts, des spectacles, de l'audiovisuel et de la presse Fo. A cette occasion, J.C. Mailly a lors d'un point presse affirmé que les actions menées lors du Festival d'Avignon 2014 « ce n'était pas un mouvement de masse, il y a eu un écho médiatique... Il n'y a aucune raison pour que les intermittents du spectacle manifestent cet été à Avignon, hormis pour faire de l'agitprop ! ». Selon le Secrétaire Général de Fo, signataire de l'accord du 22 mars 2014 sur l'assurance chômage « s'il n'y avait pas eu cette convention et qu'on était allé sur des projets alternatifs, ça aurait exclu 30 000 à 40 000 personnes du système » Et de conclure « c'est la première fois qu'une confédération (la Cgt, ndlr) attaque une autre confédération (FO) sur la légitimité de négociations. Je ne l'ai toujours pas avalé ». Tout commentaire est superflu...

Vers un décret sur le droit d'option ...

Le 9 juin dernier, les avenants sur les droits d'options et un projet de décret ont été présentés pour avis aux partenaires sociaux. Ce dernier insère un nouvel alinéa à l'article R.5422-2 qui prévoit que le demandeur d'emploi aura la possibilité de choisir entre la reprise

du versement de son reliquat de droits et le versement de son nouveau droit si les conditions suivantes sont réunies : avoir repris un emploi pendant au moins 4 mois (ou 507 heures pour les intermittents du spectacle) ; le montant de l'allocation journalière a augmenté

significativement (au moins 30 % selon l'accord d'assurance chômage) entre le reliquat et le nouveau droit ou le montant de l'allocation est inférieur ou égal à un montant fixé par l'accord d'assurance chômage (qui a été fixé 20 €).

Spectacles, festivals : l'hécatombe...

La situation est inédite. Jamais autant de lieux de spectacles et de festivals n'ont été si menacés, quand ils n'ont pas été purement et simplement fermés ou annulés. La « Cartocrise : culture française, tu te meurs » qui circule sur la toile illustre l'étendue des dégâts. Les causes de cette véritable hécatombe sont connues. En premier lieu, La culture est malade des mesures austéritaires. Il y a bien sûr la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 11 milliards sur la période 2015-2017 (dont 4 milliards en 2015) qui occasionnent des coupes drastiques dans les subventions des municipalités. Il y a aussi les décisions prises à la suite des changements de majorité lors des élections municipales de mars dernier. Il y a enfin la réforme territoriale en cours sans compter la fusion des régions à venir. Face à ce véritable saccage de l'emploi, Fleur Pellerin a proposé aux collectivités territoriales, la signature de « pactes pour la culture » (cf. ci-dessous « A propos des pactes Culture-Etat-Collectivités »). C'est ce qui a amené également Fleur Pellerin à annoncer la désignation « d'une personnalité qualifiée qui aura pour charge de faire le tour des collectivités locales et de veiller à ce que nous puissions au cas par cas trouver des solutions pour les festivals ». A cet effet, elle vient de nommer l'ex Maire de Toulouse Pierre Cohen. Toujours est-il que la liste des lieux mis à mal s'allonge

un peu plus chaque semaine. Ce qui se traduit pour les professionnels par un « vaste plan social » qui ne dit pas son nom. Retour en arrière ...

- **Juillet 2014** : les nouveaux élus de Saint-Priest suppriment la subvention du centre culturel Théo Argence en invoquant des choix esthétiques.

- **Novembre 2014** : la ville de Blanc-Mesnil supprime les subventions au Forum du Blanc-Mesnil, là encore pour raisons esthétiques. Cela se traduit par le retrait du label scène conventionnée.

- **Décembre 2014** : la ville de Grenoble annonce la suppression de la subvention aux musiciens du Louvres.

- **Janvier 2015** : la ville de Béthune réduit la subvention au Théâtre de poche.

- La ville de Toulouse annonce la réduction de 10% de la subvention au Théâtre National de Toulouse.

- Les villes d'Evreux et de Louviers réduisent de 25 % les subventions à la Scène nationale assorties d'une injonction à la réalisation d'un plan social de 150 000 €.

- La municipalité et l'agglomération de Montpellier suppriment 190 000€ au Printemps des Comédiens. Toujours à Montpellier, le CDN voit sa subvention amputée de 100 000€.

- **Février 2015** : la Scène conventionnée de Villeneuve-lès-Maguelone est sommée par la municipalité de quitter les lieux.

- La ville de Tourcoing supprime la subvention du Théâtre du Nord.

- Annonce d'un plan d'économies au Lieu Unique à Nantes. En avril, il est décidé d'un plan de restructuration pour réaliser sur 3 ans une économie de l'ordre de 800 000 €.

- Annulation du Festival de Jazz d'Amiens pour cause de non reconduction de la subvention de la communauté d'agglomération.

- **Mars 2015** : la ville de Quimper annonce la baisse des subventions aux associations socio-culturelles.

- **Avril 2015** : la ville de Boulogne Billancourt réduit de 25 % la subvention du Théâtre de l'Ouest Parisien.

- La ville de Toulouse annonce l'amputation de 10 % des subventions aux établissements culturels.

- La ville de Châlons-sur-Saône réduit de 25 % la subvention à l'Abattoir, Centre National des Arts de la Rue.

- la ville de Chambéry réduit de 22% à l'Espace Mairaux.

La liste des dégâts est malheureusement bien plus longue. Nous aurions pu citer le cas du Centre national des arts de la rue de Niort, l'arrêt sans concertation du Festival de Lodève, ou encore les mauvais coups déjà programmés à Travail et Culture dans l'Isère, la mise à mal de la Scène conventionnée la Nacelle à Aubergenville et l'annulation de plusieurs dizaines de festivals.

A propos des pactes Culture - Etat-Collectivités...

Au mois de décembre 2014, Fleur Pellerin avait lancé un appel à toutes les collectivités territoriales « qui se trouvent, comme l'Etat, face à des choix budgétaires très difficiles ». La ministre leur proposait alors de s'engager « à leurs côtés en maintenant sur leur territoire les crédits du ministère de la Culture pour les trois prochaines années (2015, 2016, 2017) s'ils acceptent eux aussi de stabiliser leurs financements ». Voici les 37 pactes culturels signés à fin mai 2015 : Abbeville ; Amiens métropole ; Annonay et communauté d'agglomération ; Artois et communauté de l'Artois ; Aurillac ;

Autun et Grand Autunois Morvan ; Avranches ; Boulogne-sur-Mer ; Bourges et communauté d'agglomération ; Cambrai et communauté d'agglomération ; Clermont-Ferrand ; Collines du Perche (communauté de communes) ; Dole et Grand Dole ; Flers et communauté d'agglomération du pays de Flers ; Foix ; Garges-lès-Gonesse ; Guingamp ; Hérouville-Saint-Clair ; Metz ; Meymac ; Moulins et Moulins Communauté ; Nancy ; Oyonnax ; Poitiers ; Rennes ; Roche-sur-Yon (La) ; Rochelle (La) et la communauté d'agglomération ; Rouen - Métropole Normandie ; Saint-Germain-

en-Laye ; Saint-Nazaire ; Saint-Yrieix-le-Perche et pays de Saint-Yrieix ; Sète et Thau agglomération ; Souterraine (La) et le pays sostranien ; Strasbourg ; Thiers ; Toulon Provence Méditerranée et Uzerche. Une vingtaine de nouveaux pactes sont programmés à Blois ou Arles ou en cours de discussion comme à Brest, Cannes, Albi, Dijon, Nantes, Pau, Langres, Angers, Créteil, Montpellier, Trois-Rivières en Guadeloupe et Le Port à la Réunion. Au total, d'ici cet été, le dispositif devrait être étendu à une soixantaine de communes.



La culture : une priorité pour notre société, une priorité pour la Cgt...

Le 28 mai dernier, la Confédération Générale du Travail a estimé que « les attentats du mois de janvier ont jeté une lumière particulièrement dramatique sur les inégalités et les fractures sociales et culturelles qui traversent notre pays. La crise des sociétés occidentales est certainement une crise économique et du travail, mais c'est aussi une crise de sens et une crise de la représentation qui se propage sur le terrain de la précarité et de la pauvreté.

Nous avons plus que jamais un besoin vital de culture pour combattre les replis mortifères, le recours à la violence, le retour préoccupant des idées nauséabondes, et tous les extrémismes. La culture n'est ni une marchandise ni un supplément d'âme, elle est essentielle à la rencontre, au partage, à la construction d'un monde libre, divers et heureux. La culture est indispensable au renouvellement de la démocratie. L'essor d'une démocratie culturelle passe nécessairement par des politiques publiques culturelles fortes, clairement assumées par la puissance publique. Mais à rebours de cet objectif incontournable, l'Etat, depuis l'alternance de 2012, poursuit dans la voie du désengagement et de la dérégulation. Ces orientations libérales mettent en péril les politiques culturelles. Elles nuisent gravement à l'effort engagé par les territoires dans le développement de la culture depuis trente ans et font obstacle au renforcement, pourtant lui aussi déterminant, de l'action partagée et complémentaire de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ce désengagement que nous dénonçons s'inscrit dans la logique aveugle et destructrice de la « réforme » de l'Etat. Ces mesures noci-

ves et de longue durée se conjuguent aujourd'hui avec une réforme territoriale arbitraire. Menée tambour battant, elle menace de nombreux services publics au moment où les populations en ont tant besoin et où les usagers réclament plus de proximité et, une fois encore, plus d'écoute et de démocratie.

Dans ce paysage de la culture très détérioré, le ministère de la Culture, pierre angulaire des politiques publiques culturelles, n'est pas épargné. Sous les effets additionnels de la « réforme » de l'Etat et la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont directement menacées de disparition alors qu'elles sont un outil remarquable au service de l'égalité de traitement des hommes et des femmes devant la culture sur l'ensemble du territoire. Les DRAC emploient 2450 agents forcément inquiets pour leur avenir. Si le ministère de la Culture doit se repenser pour répondre aux enjeux actuels, nous ne pouvons tolérer qu'il glisse peu à peu vers une politique de l'offre et qu'il soit soumis à la loi du marché au risque de dégâts considérables pour le service public, comme en atteste notamment la mise en concurrence de l'archéologie préventive ou encore la dérive entrepreneuriale des musées et monuments nationaux.

Pour la culture, pour ses professionnels et ses acteurs, pour les artistes et créateurs, la situation est à présent tout à fait critique. Comme si la stigmatisation des intermittents du spectacle n'y suffisait pas, ce sont à l'heure actuelle près de 150 festivals et structures qui sont annulés, supprimés et fermés dans les domaines, entre

autres, de la musique, du théâtre, de la danse, des arts plastiques, des arts de la rue, de la littérature, ou encore les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). Cette hécatombe consécutive à la suppression de subventions publiques et à la réorganisation des régions conduit à la perte de dizaines de milliers d'emplois et à la fragilisation de tout un tissu économique, direct ou indirect. Au-delà des décisions budgétaires et de l'austérité à tous les étages, certaines collectivités se livrent à une véritable censure d'artistes.

De même l'audiovisuel public est soumis à une série d'injonctions paradoxales : d'un côté revoir ses missions, repenser ses programmes de fond en comble, de l'autre affronter une toujours plus importante amputation de ses moyens ; d'un côté une exigence de service public, de l'autre une gestion d'économies à court terme et des atteintes au pluralisme d'opinion, à France TV, à Radio France...

Le monde de la culture a toujours su faire preuve d'une forte capacité de mobilisation et de résistance. Ce sont justement aujourd'hui cette même urgence et ces mêmes valeurs qui sont à l'ordre du jour. La culture est une priorité pour toute la Cgt. La Cgt porte l'exigence de démocratie culturelle dans ses orientations et revendique une loi de programmation et d'orientation pour la culture, bien plus ambitieuse que le projet de loi « Liberté Création Architecture Patrimoine » qui arrive bientôt (et enfin) au Parlement. C'est pourquoi la confédération soutient pleinement le combat de l'ensemble des professionnels et des personnels de la culture. »

Bulletin d'abonnement « Spectacle Culture et Communication »

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Profession : _____

**Je m'abonne pour un an à la revue « Spectacle Culture et Communication ».
Je joins un chèque de 15 € à l'ordre de la FNSAC-CGT 14-16, rue des Lilas 75019 Paris.**

ADHÉREZ EN LIGNE : WWW.FNSAC-CGT.COM

Réforme des retraites complémentaires : le Medef doit revoir sa copie ...

Lors de la réunion sur les régimes complémentaires Agirc-Arrco du 27 mai dernier, le Medef a été contraint de revoir sa copie. Tous les syndicats de salariés « ont récusé le recul à 67 ans de l'âge effectif de départ en retraite et exigé de nouvelles

ressources » pour les régimes avec une contribution financière des entreprises. Comme l'a souligné la Cgt le 28 mai dernier « le rassemblement organisé le 27 mai par la Cgt devant le Medef a permis de porter les exigences des salariés, des

demandeurs d'emploi et des retraités, en particulier le refus de tout nouveau recul de leurs droits sociaux. Une prochaine réunion de négociation aura lieu le 22 juin. Son issue dépendra de l'intervention des salariés et des retraités. »

Gel des pensions, pouvoir d'achat : les retraités disent ça suffit !

Début juin, les organisations syndicales de retraités Cgt, Fo, Cfe-Cgc, Cftc, Fsu, Solidaires Fgr-Fp, Lsr et Unrpa ont lancé une campagne de signature de cartes pétition qui seront remises le 1er octobre par l'Intersyndicale à la Présidence de la République. Les unions confédérales de retraités revendiquent ainsi :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des

retraités et aucune pension inférieure au smic pour une carrière complète ;

- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie

digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Les cartes pétition sont disponibles sur le lien suivant : www.ucr.cgt.fr/administration/upload_actu/carte_petition.jpg

Retraites complémentaires des intermittents : la fédération a saisi le Conseil d'Etat...



Depuis 2004, plusieurs milliers d'artistes et de techniciens du spectacle engagés par intermittence sont spoliés de leurs droits aux régimes de retraites complémentaires Agirc et Arrco (cf. Spectacle n°345 – décembre 2013). Face à ce scandale, la Fédération Cgt du Spectacle a déposé une requête devant le Conseil

d'Etat le 28 avril dernier (3 autres recours ont été introduits par des salariés et des retraités concernés. En cause, l'Etat qui n'a pas versé les cotisations patronales de retraites complémentaires pour les salariés intermittents du spectacle vivant et enregistré qui ont bénéficié des allocations spécifiques mises en place à la suite de l'accord scélérat du 26 juin 2003 sur l'assurance chômage. Dernier avatar de cette affaire, les présidents et vice-présidents de l'Agirc et l'Arrco avaient adressé, le 11 juin 2014 aux quatre ministères concernés, un nouveau projet de convention pour rétablir les droits des allocataires. Aucun ministère n'a à ce jour daigné répondre.

Dans le rapport de la commission de contrôle de l'Arrco qui a eu lieu le 21 mai 2015, il est indiqué qu'« Au 31 décembre 2014, une somme due par l'État d'un montant de 64.612 K€ est enregistrée au titre de la validation de périodes de chô-

mage intervenues en 2004, 2005, 2006 et début 2007, indemnisées dans le cadre de premières dispositions prises en faveur des intermittents du spectacle. En raison de son ancienneté, et en l'absence de convention entre l'État, l'AGIRC et l'ARRCO, cette créance est intégralement dépréciée dans les comptes 2014. Les membres de la commission ont acté qu'après de multiples démarches des fédérations, une nouvelle lettre signée par les présidences paritaires des fédérations Agirc et Arrco, en date du 11 juin 2014, avait été adressée aux ministres concernés, accompagnée, à nouveau, d'un projet de convention spécifiant les modalités de validation pour l'Agirc et l'Arrco des périodes de chômage des intermittents du spectacle validées par l'État. Les membres de la commission ont demandé que tout soit mis en œuvre pour obtenir une réponse de l'État à cette dernière lettre de juin 2014 ».

La Cgt au Festival de Cannes 2015...



La Cgt et le cinématographe sont nés la même année en 1895, c'est-à-dire il y a 120 ans. La Cgt a tenu son congrès constitutif en septembre 1895 et les premières projections publiques (dont le film des frères Lumière « La sortie des usines ») ont eu lieu à la fin du mois de décembre de la même année au Grand Café. La Cgt est aussi cofondatrice du Festival International du Film de Cannes, dont la première édition eu lieu en 1946 (après l'annulation de celle prévue en 1939 en raison de la déclaration de guerre), mettant en œuvre une idée née du Front Populaire et du ministre de l'Éducation et des Beaux-Arts, Jean Zay, qui fut assassiné par la milice de Vichy. Le programme

du Conseil National de la Résistance prévoyait la mise en place d'un système d'aide au cinéma (ce qui fut fait en 1946 avec la création du Centre National du Cinématographie) et le Festival International du Film de Cannes. Pour commémorer les 120 ans, nous avons projeté dans le Palais des Festivals « La Marseillaise » de Jean Renoir, une magnifique fresque sur la révolution française mais aussi en creux sur le Front Populaire. Le film fut en effet produit par une souscription lancée par la Cgt au moment le plus euphorique du Front Populaire en 1936. La sortie du film n'aura lieu qu'en 1938, après la chute du gouvernement unitaire et alors que les menaces de guerre avec l'Allemagne nazie se faisaient de plus en plus pressantes. Le 17 mai dernier, le Festival de Cannes, la Confédération Générale du Travail, la Fédération Cgt du Spectacle, l'Union départementale 06 et l'Union loca-

le de Cannes ont invité environ 250 spectateurs, dont plus de la moitié n'était jamais entrée dans le Palais des Festivals, à voir ou revoir ce chef d'œuvre en présence de Philippe Martinez, secrétaire général de la Cgt, tandis que Tanguy Perron, historien du mouvement social commentait le film. C'est ainsi, 22 spectateurs, ex sans-papiers, retraités, pupilles de la Sncf, ont été invités par l'Association Avenir Social et ont découvert une partie de notre histoire commune. A cette occasion, l'Institut d'Histoire Sociale de la Cgt a édité un cahier spécial avec notamment des extraits du journal syndical « Le Travailleur du Film » de 1936 et 1937 avec des articles signés de Jean Renoir, Charles Chézeau, Robert Jarville ou Henri Jeanson, répertoriés dans nos archives. Vous pouvez feuilleter ces extraits et articles sur notre site Internet : www.fnsac-cgt.com/actulong.php?IDactu=413.

Les Anciens de l'ESRA sont sur

ESRA Pro

Le réseau social
Des anciens du Groupe ESRA
pro.esra.edu

Profitez d'un réseau de plus de
5000 anciens et 1500 acteurs

Lancez des appels à collaboration

Faites la promotion de vos projets !

VAE
Validation des Acquis
de l'Expérience
Bac +3

Formation Continue
Stages
de perfectionnement
longs et courts

PARIS
01 44 25 25 25

NICE
04 92 00 00 92

RENNES
02 99 36 64 64

BRUXELLES
+32(0)2 647 4737

GROUPE ESRA
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

Réactions au plan Valls sur l'emploi dans les TPE-PME...



Le 9 juin dernier, Manuel Valls a annoncé 18 mesures pour « lever les freins à l'embauche » et pour « relancer l'emploi dans les petites et moyennes entreprises ». Ces annonces du Premier Ministre ont suscité bien des commentaires et prises de positions. Le Vice-président du Medef, Thibault Lanxade a salué de « bonnes intentions » en précisant que les « mesures annoncées reprennent en partie ce que nous avions proposé ». Quant au Président de la Cgpm, François Asselin, il a pris acte de « réelles avancées » tout en considérant le gouvernement doit aller plus loin. Le 10 juin, la Cgt a fustigé les annonces du Premier Ministre dans les termes suivants : « Prime à la première embauche, indemnités prudhommales plafonnées, gel de l'effet des franchissements des seuils fiscaux, assouplissement des accords de maintien de l'emploi..., le « Small Business Act » annoncé par le Premier ministre pour

développer l'emploi dans les TPE/PME aura pour effet de fragiliser davantage les salariés sans infléchir la courbe du chômage et, surtout, sans venir véritablement en aide aux petites entreprises. Le gouvernement s'entête en effet dans une logique à contresens des besoins du pays, y compris des besoins des TPE/PME qui souffrent de la diminution de leurs carnets de commandes et des difficultés qui leur sont faites pour accéder au crédit. La majorité des mesures annoncées, ce mardi, n'ont qu'un sens : celui de la réduction par tous les moyens du prix de la valeur du travail pour les meilleurs profits de certains, qui ne sont pas forcément les petites entreprises. Prenant prétexte de soutenir les TPE/PME, le gouvernement les utilise comme alibi pour aller encore plus loin dans nombre de domaines, seules 5 des 18 mesures annoncées les concernant directement. Manuel Valls affiche, par exemple, une volonté de ne pas toucher au contrat de travail mais, dans les faits, il n'en est rien : CDD renouvelable, allongement de la période d'essai de l'apprentissage, réduction des indemnités chômage des salariés qui refuseraient soit une perte de salaire, soit un allongement de la durée de travail, dans le cadre d'un accord de maintien de

l'emploi désormais porté à 5 ans... Le plafonnement des indemnités prudhommales accordées aux salariés licenciés « sans cause réelle et sérieuse » variant sur la taille des entreprises rompt l'égalité de droits et de garanties entre les salariés, en opposition au droit du travail. Cette mesure scandaleuse participe du détricotage de l'institution prudhommale engagée par ce gouvernement depuis son arrivée à travers plusieurs projets de loi. Cette mesure, loin de sécuriser les petites entreprises, favorisera de fait les plus grandes qui pratiquent davantage les licenciements et sont les plus à même de budgétiser par anticipation le « coût » d'un salarié. Pour éviter les contentieux aux prudhommes le gouvernement aurait mieux fait de privilégier le renforcement des prérogatives des futurs élus des Commissions paritaires interprofessionnelles en les dotant de véritables pouvoirs leur permettant d'entrer dans toutes les TPE. Plutôt que d'accorder 200 millions d'euros supplémentaires de cadeaux aux entreprises sans aucune efficacité garantie, le gouvernement ferait d'ailleurs mieux d'écouter la voix des salariés et celle de la Cgt qui ne manquent pas de propositions pour de véritables créations d'emplois dans les TPE/PME ... »

A propos du projet de loi sur le dialogue social...

Le 2 juin dernier, les députés ont voté, en première lecture, le projet de loi relatif au Dialogue social et à l'emploi, par 301 voix pour, 238 contre, et 13 abstentions. Même si l'intervention du législateur a permis d'engranger certaines avancées (renforcement des missions pour les Commissions paritaires interprofessionnelles régionales pour les salariés des TPE, valorisation des parcours professionnels des élus étendus à tous les titulaires d'un mandat syndical, place des administrateurs salariés à partir de 1 000 salariés ...), la Cgt souligne qu'« en dépit de l'analyse et de nos propositions portées par la Cgt, les députés ont adopté des dispositions qui tournent le dos à une véritable démocratie sociale par un développement de la citoyenneté au travail... Le projet de loi, par sa logique de simplifi-

cation, éloigne les salariés de leurs représentants, notamment dans les entreprises à établissements multiples. Certes les parlementaires ont rétabli la présence systématique des suppléants aux réunions d'instances, mais dans le même texte, ils rendent plus contraignante la prise des heures de délégations par l'instauration d'un délai de prévenance de 8 jours de l'employeur pour les membres de la Délégation unique du personnel (DUP). La fusion des instances représentatives du personnel, la fragilisation du CHSCT par voie de conséquences, demeurent des points saillants du projet. L'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels, le droit d'expression des salariés sur les conditions d'exercice de leur travail risquent de faire les frais de ces disposi-

tions. Même pour les entreprises classées à risques, les députés permettent qu'elles se passent de CHSCT sous couvert d'accord majoritaire... ». Les parlementaires n'ont pas modifié les dispositions visant à faciliter la négociation sans délégué syndical, malgré la demande de la Cgt et des autres organisations syndicales. Le maintien du salaire dans le cadre du congé de formation syndicale n'est pas assuré en l'état actuel du texte. Pour l'instant, le gouvernement n'apporte pas de réponse à la demande unanime des organisations syndicales visant à conforter juridiquement l'hébergement des organisations syndicales. Pour la Cgt, l'information et la mobilisation des salariés et de leurs représentants dans les entreprises, sur ce projet de loi, doit s'intensifier et contribuer à transformer le texte... ».

Améliorations du contrat santé des salariés intermittents du spectacle...

Les organisations professionnelles du spectacle vivant et enregistré ont, par avenant, mis en place depuis le 1er juin 2015, une garantie Incapacité temporaire, totale de travail (ITT) au profit des artistes et techniciens du spectacle employés en contrat à durée déterminée. Cette nouvelle garantie issue de l'accord national interbranches des intermittents, est le fruit des travaux menés au cours des derniers mois par les partenaires sociaux, avec l'appui d'Audiens, lors de la mission de concertation sur l'intermittence. Le 11 juin dernier dans un communiqué, le groupe Audiens a précisé que « cette nouvelle garantie complète l'accord prévoyance et santé des artistes et techniciens du spectacle employés en contrat à durée déterminée, signé entre le comité paritaire de suivi et Audiens Prévoyance » qui a été mise en place en janvier 2009. La nouvelle garantie Incapacité temporaire totale de travail, mise place depuis le 1er juin 2015, prévoit en substance qu'Audiens Prévoyance verse les indemnités journalières (IJ) à compter du 91ème jour d'arrêt de travail continu. Cette indemnité est calculée en pourcentage de la 365ème partie du traitement de base ayant donné lieu à cotisations prévoyance. Son montant est fixé à 20 % et ne peut pas être inférieur à 5 euros par jour. Jusqu'au 180ème jour d'arrêt de travail continu, le versement des indemnités journalières par Audiens Prévoyance est subordonné au versement des IJ par la Sécurité sociale. Du 181ème au 1 095ème jour d'arrêt de travail continu, Audiens Prévoyance poursuit le versement d'IJ, sous réserve de la réception des certificats médicaux attestant de la poursuite de l'ITT du participant, qu'il perçoive ou non des IJ de la Sécurité sociale. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont également ouvert le versement des IJ pour les femmes enceintes à compter du 61ème jour, jusqu'au début du congé légal de maternité. Comme l'a souligné Audiens il s'agit là d'« une simple mesure de justice sociale afin que la maternité ne soit pas synonyme d'une rupture de la protection sociale ».



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

SON
13 FORMATIONS

LUMIÈRE
13 FORMATIONS

VIDÉO
9 FORMATIONS

FORMATIONS METIERS

- Reconversions**
- Régisseur Son**
janvier - septembre 2016
 - Régisseur Lumière**
janvier - septembre 2016
 - Régisseur Vidéo**
janvier - juillet 2016

QUALIFICATION PERFECTIONNEMENT

- Focus sur quelques formations 2015**
- Exploitation des équipements vidéo dans le spectacle**
4 nov. - 16 déc.
- Installation et réglage de systèmes vidéo**
8 sept. - 7 oct.
- Isadora dans les arts de la scène**
16 - 20 nov.
- In Ear Monitor (IEM)**
14 - 18 sept.
- Max MSP/litter en régie**
30 nov. - 11 déc.
- Création sonore avec Live**
21 - 25 sept.
- Configurer et exploiter les consoles numériques**
30 nov. - 18 déc.
- Exploitation des liaisons HF**
13 - 15 oct.
- Sound design et CAO des systèmes de diffusion sonore**
7 - 11 déc.
- Technicien son**
20 oct. - 17 nov.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE
Direction Patrick Ferrier

92, avenue Gallieni
93177 Bagnolet Cedex
contact@cfpts.com
www.cfpts.com



La convocation au 51^{ème} Congrès Confédéral...



Conformément à l'article 27 des statuts de la Cgt, le comité confédéral national (CCN) réuni les 27 et 28 mai 2015, à Montreuil, a convoqué le 51^{ème} congrès de la Confédération Générale du Travail. Il aura lieu à Marseille du 18 au 22 Avril 2016. Le 51^{ème} Congrès de la Cgt sera appelé à se prononcer sur le rapport d'activité ; le document d'orientation et des résolutions ; le rapport financier et les modifications statutaires concernant :

- la représentativité des retraités au congrès confédéral (article 27-6),
- le niveau de la cotisation des syndiqués retraités (article 34),
- la mise en conformité avec la convention de coopération permettant l'affiliation des confédérations des DOM à la Cgt,
- La traduction des éventuelles évolutions de la place des comités régionaux dans l'activité et l'organisation de la Cgt en rapport aux débats d'orientation de la Cgt.

Il élira la Commission exécutive fédérale et la commission financière et de contrôle et le Comité de gestion de CoGéTise. Les documents soumis à la réflexion seront adressés aux syndicats au plus tard le 18 décembre 2015.

Cette convocation a été assortie d'une délibération du CCN des 27 et 28 mai 2015 qui précise que « le nombre de délégués convoqués pour le 51^{ème} congrès est fixé à 1000 (900 actifs et 100 retraités)... Conformément aux Statuts de la Cgt (Art. 27-5), la représentation des syndicats de chaque fédération et de chaque union départementale sera fonction du nombre d'adhérents actifs et retraités. Cette représentation est calculée sur la base de la moyenne des FNI réglés par les syndicats à CoGéTise au 30 septembre 2015 pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

La désignation démocratique de délégués directs représentant un syndicat ou de délégués représentant plusieurs syndicats fera l'objet d'une coopération active entre les fédérations et les unions départementales. La construction du mandat se fera en coresponsabilité avec les unions départementales et les fédérations à l'échelon régional interprofessionnel. Ces croisements devront assurer une par-

ticipation au congrès représentative de la diversité du salariat et des adhérents de la Cgt (ouvriers, employés, ICTAM, TPE...). Les organisations du CCN contribueront à la parité femmes/hommes dans la désignation des délégués, à la présence de jeunes de moins de 30 ans avec l'objectif de 200 délégués. Elles s'attacheront à davantage de prise en compte de la diversité d'origines et d'expériences dans la Cgt (syndiqués de site, multipro, secrétaire d'union locale, premier congrès, etc...) en veillant particulièrement à refléter les activités professionnelles dans les territoires...

Le nombre de voix dont dispose chaque syndicat est calculé sur la base de cotisations réglées à CoGéTise au 30 novembre 2015 au titre des exercices 2012, 2013 et 2014. L'ensemble des désignations devra être finalisé le 30 novembre 2015.

Les organisations du CCN s'engagent à s'appuyer sur ces désignations bien en amont du congrès pour créer les conditions de la poursuite d'une préparation extraordinaire. Elle permettra aux syndiqués de débattre sur tous les points mis à l'ordre du jour du congrès et de décider du mandat qu'ils confieront aux délégués qui porteront leurs voix. Cette délibération du CCN sera portée à la connaissance de tous les syndicats de la Cgt. »

JE DÉCIDE DE ME SYNDIQUER

Melle, Mme, M. (1) NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____
 Email : _____
 Profession : _____ Je travaille dans le secteur : _____
 du Spectacle vivant de l'Action culturelle des Arts plastiques
 de la production et/ou diffusion : _____ audiovisuelle cinématographique
 de l'Enseignement artistique (hors Education Nationale)
 Situation : Permanent intermittent Non salarié

A renvoyer à : Fédération CGT du Spectacle - 14 / 16 rue des Lilas - 75019 PARIS

ADHEREZ EN LIGNE : WWW.FNSAC-CGT.COM



Renouvellement du CA ...

La Coalition Française pour la Diversité Culturelle, qui rassemble 48 organisations professionnelles de la culture, s'est réunie le 16 avril pour élire les membres de son Conseil d'administration pour 2015-2017. Pascal Rogard (Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques – SACD) a été réélu président du Conseil d'administration. Jean-Noël Tronc (Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - SACEM) reste également Vice-Président. La Coalition a élu un nouveau trésorier, en la personne de Denys Fouqueray (Cgt Spectacle) qui succède à Claude Michel. Les autres membres du Conseil sont les suivants : Catherine

Almèras (Syndicat Français des Artistes-Interprètes – SFA Cgt), Christine de Mazières (Syndicat National de l'Édition – SNE), Anne Delbée (Syndicat National des Metteurs en Scène – SNMS), Florence Gastaud (ARP), Michaël Moglia (Les Rencontres), Christian Roblin (SOFIA), Hervé Rony (SCAM), Cyril Seassau (SYNDEAC) et Marc-Olivier Sebbag (Fédération Nationale des Cinémas Français – FNCF). A l'occasion de cette Assemblée générale, la Coalition française a réaffirmé « sa mobilisation et son engagement à défendre un haut niveau de protection du droit d'auteur dans le cadre de la réforme engagée par

la Commission européenne et des réflexions en cours au Parlement européen. Afin d'assurer la pérennité de la diversité culturelle en Europe, elle continuera également de suivre avec attention les négociations commerciales engagées par l'Union européenne, et en particulier sur le traité transatlantique. Enfin, la Coalition française, en lien notamment avec les Coalitions européennes, contribuera aux célébrations du 10ème anniversaire de la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dont les principes doivent être défendus avec force à l'ère numérique. »

Militants - Adhérents



Entre
VOUS
et **NOUS**

un lien indissociable



partenariat@macif.fr

Les nouvelles obligations comptables des CE ...

Les décrets d'application de la loi du 5 mars 2014 sur la transparence financière des comités d'entreprises (CE) ont été publiés au JO du 29 mars dernier. Parmi les nouvelles obligations, il faut mentionner des modalités d'établissement et de présentation des comptes différentes selon la taille des CE, de certification, de consolidation et de recours à un expert-comptable. Ajoutons-y la création d'une commission de marché ou encore la mise en œuvre d'une procédure d'alerte en cas de dysfonctionnements observé par le commissaire aux comptes. Décryptage...

À compter du 1er janvier 2015, les comités d'entreprise seront soumis aux obligations comptables définies par l'article L.123-12 du Code de Commerce. Celui-ci stipule notamment que le comité d'entreprise devra « [...] établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, qui forment un tout indissociable. » Le degré de détail de la comptabilité demandé dépendra de la taille des comités d'en-

treprise. Ce sont les décrets du 27 mars 2015 qui fixent les seuils et les modalités de comptabilité afférentes (cf notre tableau en bas de page).

A l'instar du secrétaire, le trésorier doit obligatoirement être un élu titulaire. L'article R. 2325-1 du décret 2015-357 du 27 mars 2015 stipule que « le secrétaire et le trésorier sont désignés par le comité d'entreprise parmi ses membres titulaires ». Ce même décret précise dans son introduction que cette obligation entre en vigueur au lendemain de la publication du décret, soit le 30 mars 2015. Aussi, l'ensemble des CE doivent, dès à présent, penser à procéder à une nouvelle désignation de leur secrétaire et/ou de leur trésorier. Néanmoins, l'article 2 du décret 2015-357 précise qu'à titre transitoire, et par dérogation aux dispositions précédentes, si le comité d'entreprise ou le comité central d'entreprise ont désigné un trésorier antérieurement à la date de publication du présent décret et que celui-ci se trouve être un membre suppléant, le comité d'entreprise ou le comité central d'entreprise peuvent décider de le maintenir dans ses fonctions jusqu'au terme de son mandat.

Quelle que soit sa taille, le CE doit établir, pour chaque exercice comptable, un rapport présentant des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les élus et par l'ensemble des salariés. Ce rapport prend la suite du compte rendu de gestion financière, qui est supprimé du code du travail. Comme pour la présentation des comptes, ce rapport de gestion est plus ou moins détaillé selon la taille des CE. Les comptes sont arrêtés par des membres élus du CE, désignés en son sein. Le cas échéant, les documents sont mis à la disposition du ou des commissaires aux comptes. Le CE porte à la connaissance des salariés, « par tout moyen », ses comptes annuels accompagnés du rapport de gestion. Il convient également de souligner qu'« à partir des comptes 2016, il est prévu une procédure d'alerte pouvant être déclenchée par le commissaire aux comptes des CE les plus importants - dépassement des seuils pour au moins deux des trois critères -, quand celui-ci relève tout fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation du comité d'entreprise. »

Seuils*	Obligations
Total subvention inférieur à 153000 €	Présentation comptable ultra-simplifiée
Total subvention supérieur à 153000 €	Présentation comptable simplifiée et nomination d'un expert-comptable
Dépassement de 2 des 3 seuils suivants : - 50 salariés - 1550000 € de total bilan - 3100 000 € de ressources**	Présentation comptable en engagement et nomination d'un expert-comptable Nomination d'un commissaire aux comptes

* Seuils définis par les décrets 2015-357 et 2015-358 du 27 mars 2015.
** Article L.612-1 du Code de Commerce : le montant des ressources est égal au montant des cotisations, subventions et produits de toute nature liés à l'activité courante.

BRÈVES

NOMINATIONS ...

Martin Ajdari, ex directeur du cabinet d'Aurélie Filippetti de mai à août 2014, puis de Fleur Pellerin de septembre à novembre 2014 au ministère de la Culture, a été nommé directeur général des médias et des industries culturelles (DGMIC) du Conseil des ministres le 20 mai dernier. Il succède à Laurence Franceschini qui était depuis 2007 à la tête de la direction du développement des médias devenue DGMIC le 13 janvier 2010.

Au cabinet de Fleur Pellerin, Renaud Gassin a été nommé le 1er juin dernier conseiller spécial de la ministre de la Culture et de la Communication. Il remplace Sébastien Soriano qui a été élu le 13 janvier 2015 à la présidence de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). A la Direction générale de la création artistique (Dgca) Philippe Belin, administrateur civil hors classe a été nommé le 27 mai sous-directeur de l'emploi et de la formation pour une durée de trois ans. Par ailleurs, Vanessa Charles a été nommée déléguée adjointe à la danse de la Dgca auprès d'Irène Basillis.

Enfin, Marie Morel a rejoint l'Unedic à la direction des affaires juridiques où elle succède à Jean-Paul Domergue qui a fait valoir ses droits à la retraite. M. Morel a été de 2009 à 2013 sous-directrice des politiques de formation et du contrôle au sein de la DGEFP puis inspectrice générale des affaires sociales.

GIP « CAFES CULTURES » : ELECTION DU BUREAU ...

Suite au succès de l'expérimentation menée par la Région des Pays de la Loire

dans les cafés cultures de son territoire en 2012-2014, les membres de la plateforme ont souhaité la généralisation du dispositif à l'échelle nationale à travers la constitution d'un groupement d'intérêt public, le GIP « cafés cultures », en vue de développer les bassins d'emploi artistique sur nos territoires. Ce dispositif a été mis en place à partir d'une proposition du Snam-Cgt et des réflexions du Collectif Bar-Bars avec notamment la mise en place d'un fonds d'aide à l'emploi artistique direct. Celui-ci vient garantir un financement des activités culturelles et artistiques des cafés cultures en prenant en charge une partie des coûts salariaux liés à l'emploi artistique. Nos syndicats le Snam-Cgt, le Sfa-Cgt et le Synptac-Cgt

figurent parmi les membres fondateurs. A la mi-avril, il a été procédé à l'élection du bureau du groupement d'intérêt public Cafés Culture dont voici la composition : Président Alain Gralepois (Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire) ; Vice-président Marc Slyper (Snam-Cgt).

ELECTIONS PROFESSIONNELLES ...

Le 18 mars dernier, au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis, le siège de titulaire aux élections des délégués du personnel a été attribué au candidat présenté par le Synptac-Cgt. A la Scop SARL, les Matapest de Niort, le siège de titulaire aux élections des délégués du personnel – qui ont eu lieu le 21 avril dernier – a été attribué à la candidate présentée par le Synptac-Cgt. A la Maison de Culture de Nevers, les deux sièges de titulaires sont revenus à la Cgt. Au théâtre Massalia à

cifap 
accompagnateur de talents

2015

Les techniques de tournage pour le film documentaire	18 mai au 29 juin 2 au 23 novembre
Sound Design	29 juin au 27 juillet 16 nov. au 11 décembre
La direction de production en fiction	1 ^{er} juin au 10 juillet 6 nov. au 18 décembre
Les techniques de prise de son	18 au 22 mai 26 au 30 octobre
Écrire, tourner et monter un film court	19 juin au 24 juillet 26 oct. et 30 novembre
Monteur audiovisuel et cinéma CIF	4 sept. au 8 décembre
Pilotage de drones et cadrage aérien	18 au 22 mai 22 au 26 juin
Le métier de D.I.T. (Digital Imaging Technician)	15 au 26 juin 5 au 16 octobre
Les effets visuels : nouvelles technologies, nouvelles écritures	23 sept. au 2 octobre

Co-financé par la Région des Pays de la Loire 2015

Tous ces stages peuvent être pris en charge par l'AFORS dans le cadre de la formation des intermittents du spectacle et des artistes autres.

renseignements :
intermittents@cifap.com
01 48 18 28 38

toutes les sessions
toutes les dates
www.cifap.com

Marseille, la Cgt a obtenu le siège de titulaire et celui de suppléant à l'élection de la délégation unique du personnel qui a eu lieu le 11 mai dernier.

GRECE : RETABLISSEMENT DE L'ERT...

Le 11 juin 2013 le gouvernement grec - alors dirigé par la coalition ND-PASOK - avait fermé les écrans des cinq chaînes de la radio-télévision publique (ERT) avant de la remplacer par NERIT dont une chaîne de télévision et deux radios avaient commencé d'émettre début mai 2014 (cf. Spectacle n° 342 - Juin 2013). Le nouveau gouvernement grec dirigé par Alexis Tsipras (Syriza) depuis la fin du mois de janvier 2015 avait promis le rétablissement de l'ERT. C'est chose faite depuis la fin du mois d'avril. 1550 anciens salariés d'ERT pourront, au terme de la loi Règles pour l'organisme public de radio-télévision voté par le Parlement grec le 29 avril dernier, être intégrés dans le nouvel ERT.

A LA MEMOIRE D'ANNICK...

Notre camarade Annick Le Caherec est brutalement décédée le 23 mai dernier des suites d'une maladie fulgurante. Dans l'hommage qui lui rendu les élus Cgt au Comité d'entreprise de l'Institut national de l'audiovisuel (Ina), il a été rappelé qu'« après avoir travaillé en centre d'appels, Annick avait très vite intégré le Comité d'entreprise et y avait pris la



responsabilité des activités sociales. Dans un prolongement assez logique, et après un court passage à la formation professionnelle alors qu'elle avait souhaité retrouver un poste dans une direction opérationnelle, elle avait répondu à la sollicitation du Snrt Cgt lorsque le comité Interentreprises Ortf avait changé de majorité et avait été élue secrétaire du comité Interentreprises ... Une entreprise qu'elle a gérée au quotidien dans le respect des orientations votées par les assemblées générales plénières et avec la confiance retrouvée des salarié-es. En parallèle, elle avait intégré la direction du Snrt-Cgt Audiovisuel comme membre de sa commission exécutive puis de son bureau. Elle venait d'y être réélue lors du congrès d'avril dernier qu'elle avait préparé mais auquel elle n'avait pu participer, déjà trop affaiblie.

Militante, femme de convictions, profondément convaincue de la nécessité de se battre pour l'égalité des droits, elle avait participé à la 4ème conférence mondiale des femmes de UNI Global Union à Cap Town en Afrique du Sud en décembre 2014 au titre de notre syndicat national... Le retour à l'Ina, après un changement de majorité au comité Interentreprises et une éviction particulièrement brutale, était difficile. A l'issue d'un bilan de compétences, elle allait commencer des recherches pour une formation lui permettant de faire reconnaître ses acquis professionnels... Ses quelques phrases ne disent pas la femme qu'elle était : discrète, opiniâtre, volontaire, rigoureuse et d'une droiture morale sans faille. Généreuse, très à l'écoute des autres, elle avait toujours soif d'apprendre et de progresser. Elle aimait la campagne, sa campagne où elle savait pouvoir se ressourcer. Elle aimait voyager ... Elle aimait le cinéma, la lecture, les grandes ballades dans Paris, le champagne, le confit de canard, le chocolat, le groupe Fauve et par dessous tout sa fille Claire qui faisait toute sa fierté. Annick nous a quittés très vite, terrassée par un cancer fulgurant qui a eu raison d'elle en quelques semaines. Et le plus bel hommage que nous puissions lui rendre est de continuer le combat qui l'animait chaque jour pour plus de justice sociale. »

MOBILISATION DANS LES CONSERVATOIRES ...

Le 10 juin dernier, les personnels des conservatoires étaient mobilisés (souvent par la grève) pour exiger le rétablissement de leur financement par le ministère de la Culture. La veille, l'occupation de la Direction générale de la création artistique (DGCA) avait permis d'obtenir une déclaration en ce sens de son directeur Michel Orier qui avait rappelé lors de cet entretien l'engagement de la Ministre sur ce sujet et sa volonté de voir l'Etat se réengager dans une politique volontariste de l'enseignement artistique spécialisé « la Ministre et ses services sont pleinement convaincus du rôle fondamental du réseau des conservatoires dans la politique de démocratisation culturelle, d'irrigation des territoires, du développement des pratiques en amateur et de construction des parcours artistiques professionnels. Ce réengagement doit être l'occasion d'aider les collectivités territoriales, dans un dialogue renouvelé, à poursuivre et à amplifier l'ouverture des conservatoires aux jeunes de tous horizons, et à favoriser une plus grande diversité des profils. Les services sont au travail, avec le cabinet de la Ministre, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2016, pour la concrétisation de ces objectifs y compris en termes de mesures nouvelles ». Plus de 150 conservatoires à rayonnement régional (CRR), conservatoires à rayonnement départemental (CRD), et conservatoires à rayonnement communal (CRC qui ne sont pas concernés par cette mesure de désengagement de l'Etat) ont participé à la mobilisation initiée par l'intersyndicale (Snam-Cgt, FO, Snea Unsa, Cfdt, Spedic...). Le 15 juin, le Syndicat national des artistes musiciens Cgt a rappelé qu'il demandait « un engagement précis du Ministère qui permettra de redonner toute sa place à l'enseignement artistique spécialisé au cœur de la démocratie culturelle et de l'accès de toutes et de tous à l'enseignement artistique et à la pratique ... Le réengagement de l'Etat devra concerner l'ensemble des conservatoires touchés par cet arrêt des financements... ».